CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[Traduction]

OUESTION DE PRIVILÈGE

LA FUITE D'UN DOCUMENT BUDGÉTAIRE

- M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.
- M. Turner (Vancouver Quadra): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.
- M. le Président: Avant de donner la parole aux députés, je dois dire à la Chambre que j'ai reçu plusieurs avis de questions de privilège. Comme la Chambre le sait, je dois procéder dans l'ordre de leur réception. Le premier, selon cet ordre, c'est le ministre des Finances (M. Wilson).

Voici l'ordre dans lequel je les ai reçus et les députés qui les ont présentés.

Des voix: Bravo!

Des voix: A quelle heure?

M. le Président: A 20 h 30.

Mme Campbell (South West Nova): Ma question de privilège!

M. le Président: Si la députée invoque le Règlement, je vais lui donner la parole. Si elle soulève la question de privilège, j'attendrai qu'elle m'en donne avis.

Comme je le disais, le premier avis m'est parvenu du ministre des Finances à 20 h 30, le deuxième, celui du très honorable chef de l'opposition (M. Turner), à 23 h 22.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le troisième, celui du député de Kingston et les Îles (M. Milliken), à 23 h 25, celui du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) à 23 h 40, celui du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) à 23 h 44 et celui du député de Parkdale—High Park (M. Flis) à 10 h 13 aujourd'hui.

Je donne la parole au ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

- M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.
- M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président
- M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour invoquer le Règlement.
- M. Gauthier: Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du député de Windsor-Ouest (M. Gray):

Que le très honorable chef de l'opposition soit entendu maintenant.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier propose la motion traditionnelle voulant qu'un autre député soit entendu maintenant. C'est vraiment là une question à débattre. A mon avis, comme des députés veulent soulever la question de privilège et qu'il est établi que cela doit avoir la préséance, je dois m'en tenir au programme que j'ai annoncé. La parole est au ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

- M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.
- M. le Président: La parole est au député de Kamloops (M. Riis).
- M. Riis: Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) va probablement essayer de soulever la question de privilège au sujet de la fuite qui a eu lieu hier.

Des voix: Du vol!

M. Riis: Je crois que cela est antiréglementaire. Je crois que c'est une tactique de diversion car, si Votre Honneur veut bien se reporter au commentaire nº 82 de Beauchesne, elle verra que:

On doit saisir la Chambre d'une question de privilège à la toute première occasion.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Vous vous rappellerez, monsieur le Président, qu'il vous est maintes fois arrivé de juger que des questions de privilège étaient antiréglementaires parce qu'elles n'avaient pas été soulevées à la toute première occasion.